



**Monsieur le Ministre chargé des Mines
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'
Industrie**

Direction générale de l'énergie et du climat
Direction de l'énergie
Sous-direction de la sécurité d'approvisionnement et
des nouveaux produits énergétiques
Bureau exploration production des hydrocarbures
Arche de la Défense – Paroi Nord
92055 La Défense CEDEX, France



Suite 2150 - 1188 W. Georgia Street
Vancouver, B.C., V6E 4A2 Canada
Tel +1-604.637.4974 or +1-866.663.7968
Fax +1-604.630.1351
Mob +1-604.837.4360
www.realmenergy.ca
Craig Steinke, CEO
Tel +1-604.536.3637
Tel +1-637.4974
Fax +1-604.536.3621
Mob +1-360.201.1299
Email: Craig Steinke <craig@realmenergy.ca>
Skype:reconnaissanceenergy

Vancouver, 5 septembre 2011

**Objet : Demande de permis de recherches d'hydrocarbures dit « Permis de
Blyes » REVISION**

Monsieur le Ministre,

Je soussigné,

Craig STEINKE, agissant en ma qualité de Président Directeur Général de la Société **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION**, société à responsabilité limitée de droit canadien, dont le siège est à Vancouver, British Columbia, Canada, Suite 2150 – 1188 W. Georgia Street, et faisant élection de domicile au siège de la société,

.....En réponse à la lettre de vos services en date du 4 Août 2011, sous référence 2A/2011/08/10448,

.....Ayant sollicité le 15 avril 2010 et subséquemment modifié le 26 mai 2010 et le 26 août 2010, au nom et pour le compte de la société **REALM ENERGY (BVI) CORPORATION**, filiale à 100% de **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION**, domiciliée à la même adresse, l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, portant sur partie des départements de l'Ain, de la Haute Savoie, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie,

Entends modifier ma demande comme suit:

- (1) Les substances faisant partie de la demande sont toutes les mines d'hydrocarbures liquides, solides et/ou gazeux et toutes substances connexes s'y rapportant.
- (2) Le permis de recherche en cause est sollicité pour une durée de cinq (5) années et pourrait prendre le nom de « Blyes ».
- (3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un périmètre délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis par leurs

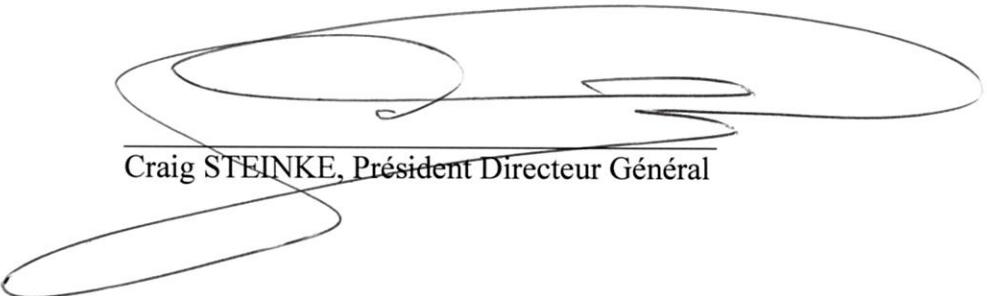
coordonnées géographiques dans la demande de permis originelle, le méridien origine étant celui de Paris, et sa superficie est 3 283 km², soit 811 247 arpents..

- (4) Liste des titres miniers portant sur les hydrocarbures dont la Société **REALM ENERGY INTERNATIONAL CORPORATION** est titulaire : Néant.
- (5) Le programme de travaux exposé en Annexe 3B ci-joint a été revu et révisé et **détaille les approches techniques que nous envisageons** dans le cadre de nos travaux de recherche, en conformité avec l'Article 1 de la Loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011.

De ce fait, la société demanderesse s'engage à investir 4.100.000,00 € (Quatre Millions et Cent Mille euros) au cours de la première période de validité du permis, soit € 249,50 par an et par kilomètre carré de surface concédée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, aux assurances de ma très haute considération.

Fait à Vancouver, le 5 septembre 2011
REALM ENERGY (BVI) CORPORATION


Craig STEINKE, Président Directeur Général

Pjs Annexe 3B Programme de travaux révisé
Acte de Caution solidaire